

<p style="text-align: center;">CONDITIONS DE PARTICIPATION ESCAPE GAME SMART</p>

ARTICLE I :

La société MERCEDES-BENZ FRANCE, société par actions simplifiée au capital de 75.516.000 Euros, dont le siège social est situé 7 avenue Niépce, 78180 MONTIGNY-LE-BRETONNEUX, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Versailles sous le numéro 622 044 287, ci-après désignée « la Société Organisatrice », organise du 24 mars au 11 juin 2017 inclus, un jeu sans obligation d'achat intitulé «**Jeu smart escape game 2017**» (ci-après dénommé « le Jeu »).

Le Jeu proposé par la marque smart, s'inscrit comme une expérience ludique et décalée sous la forme d'un jeu d'évasion : un Escape Game. Dans une pièce fermée à l'intérieur de laquelle une smart fortwo BRABUS Xclusive a été installée, une équipe de 4 personnes dispose de vingt minutes pour résoudre une énigme. A l'issue du Jeu, les 17 équipes résolvant l'énigme le plus rapidement seront récompensés selon la dotation décrite à l'article IV ci-dessous. Le Jeu est proposé sous la forme d'une tournée et sera donc présent dans plusieurs villes de France.

ARTICLE II :

La participation au Jeu est ouverte aux clients et prospects étant âgés de 18 ans et plus, titulaires du permis de conduire.

La participation au Jeu est limitée à une seule participation par personne, par équipe (1 équipe étant composée de 4 personnes) et par ville.

Ne peuvent participer au Jeu :

- Les membres du personnel de la société MERCEDES-BENZ FRANCE, et plus généralement du Groupe DAIMLER ;
- Les membres du personnel du réseau commercial MERCEDES-BENZ FRANCE ;
- Les membres du personnel des entreprises participant directement ou indirectement à la réalisation du Jeu et notamment, les membres du personnel de l'agence MYTHOLOGIES, PROXIMITY-BBDO, FUEL ZENITH MEDIA, PUBLICIS-ETO, EAT, EGYLIS et BFT.
- Les conjoints et membres de la famille du personnel des sociétés susvisées.

La participation au Jeu vaut de plein droit et automatiquement acceptation expresse et sans réserve par les participants notamment du présent règlement, des règles de déontologie en vigueur sur Internet (charte de bonne conduite...) ainsi que des lois et règlements en vigueur sur le territoire français, dont les dispositions applicables en France en matière de jeux. En conséquence, le non-respect du présent règlement, notamment des conditions requises de participation, tout formulaire incomplet ou erroné, ou validé après le terme du Jeu, ou la violation des autres dispositions précitées entraînera l'invalidation de la participation.

ARTICLE III :

Pour participer au Jeu, il suffit pour chaque participant (ci-après désignés « Le(s) Participant(s) ») de :

- Se rendre sur le mini-site Internet dédié à l'opération www.smart-escapegame.fr en s'inscrivant à la ville et à la plage horaire de son choix,

ou

- Se rendre sur place le jour de l'événement pour participer sur les plages horaires laissées en accès libre.

Le Jeu débute le 24 mars 2017 et prend fin le 11 juin 2017.

Toute participation au Jeu par une personne ne remplissant pas les conditions requises de participation sera considérée comme nulle.

ARTICLE IV :

Les gagnants (ci-après « Le(s) Gagnant(s) ») seront désignés comme suit :

- Désignation des Gagnants par jour et par ville : les 3 meilleures équipes de la journée ayant résolu l'énigme le plus rapidement seront désignées gagnantes pour cette ville.

- Désignation des Gagnants nationaux : l'équipe nationale qui aura résolu l'énigme le plus rapidement de toute la tournée sera désignée gagnante. En cas d'égalité entre plusieurs équipes, un tirage au sort sera effectué le 12 juin 2017 parmi les équipes. Le tirage au sort sera effectué informatiquement, de manière aléatoire grâce à la formule « ALEA.ENTRE.BORNES ».

Le Jeu propose les dotations suivantes :

- Pour l'équipe gagnante au niveau national :

>> 1 package complet (transport, repas, hébergement pour 4 personnes - les 4 membres de l'équipe gagnante) pour assister aux smart times 2017 du 16 au 17 juin 2017 (valeur unitaire 2530€), à Salou en Espagne.

- Pour les 3 meilleures équipes par jour et par ville :

>> Pour l'équipe n°1 : 1 minidisque dur pour chaque membre de l'équipe (valeur unitaire 50,11€)

>> Pour l'équipe n°2 : 1 caméra HD sport pour chaque membre de l'équipe (valeur unitaire 37,53€)

>> Pour l'équipe n°3 : 1 enceinte Bluetooth mini XBoy pour chaque membre de l'équipe (valeur unitaire 44,85 €)

Les dotations susmentionnées ne pourront donner lieu, de la part des Gagnants, à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de leur contre-valeur en argent, ni à leur modification, ni à leur remplacement ou échange pour quelque cause que ce soit. Si les circonstances l'exigent, MERCEDES-BENZ FRANCE se réserve le droit de substituer à tout moment les dotations proposées par d'autres lots de nature et/ou de valeur équivalente.

Les Participants seront informés de leur désignation en tant que Gagnants et de leur gain par e-mail, au plus tard le 12 juin 2017. Les équipes gagnantes par jour et par ville devront se rendre en concession pour récupérer leurs dotations. Les coordonnées de la concession seront indiquées dans

l'e-mail envoyé aux Gagnants.

MERCEDES-BENZ FRANCE ne pourra être tenue responsable si les numéros de téléphones et les adresses email des Gagnants saisis sur le formulaire d'inscription lors de leur participation au Jeu ne sont pas valides ou ne fonctionnent pas.

ARTICLE V :

MERCEDES-BENZ FRANCE se réserve le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler le Jeu en cas de force majeure ou si des circonstances extérieures à MERCEDES-BENZ FRANCE l'exigent et ce, sans que sa responsabilité puisse être engagée de ce fait.

En cas d'inscription au Jeu par Internet, celle-ci implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites d'Internet notamment en ce qui concerne l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels ou piratages et risques de contamination par des éventuels virus circulants sur le réseau, les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet.

Aussi, la responsabilité de MERCEDES-BENZ FRANCE ne saurait être engagée en cas de mauvaise utilisation ou d'incident lié à l'utilisation de l'ordinateur, de tout dysfonctionnement du réseau Internet, de la ligne téléphonique ou de toute autre connexion technique empêchant la bonne inscription au Jeu . En cas de dysfonctionnement technique de l'inscription au Jeu, MERCEDES-BENZ FRANCE se réserve le droit, s'il y a lieu, d'invalider et/ou d'annuler la session de Jeu au cours de laquelle ledit dysfonctionnement aura eu lieu. Aucune réclamation ne sera acceptée de ce fait.

MERCEDES-BENZ FRANCE ne pourra être tenue responsable si les données relatives à l'inscription d'un participant ne lui parvenaient pas pour une quelconque raison dont elle ne pourrait être tenue responsable (par exemple, un problème de connexion à Internet dû à une quelconque raison chez l'utilisateur, une défaillance momentanée des serveurs pour une raison quelconque, etc.) ou lui arriveraient illisibles ou impossibles à traiter (par exemple, si le participant possède un matériel informatique ou un environnement logiciel inadéquat pour son inscription, etc...).

En conséquence, MERCEDES-BENZ FRANCE ne saurait en aucune circonstance être tenue responsable, sans que cette liste soit limitative :

- de la transmission et/ou de la réception de toute donnée et/ou information sur Internet ;
- d'une défaillance de tout matériel de réception ou des lignes de communication ;
- de perte de tout courrier papier ou électronique et, plus généralement, de perte de toute donnée ;
- des problèmes d'acheminement ;
- du fonctionnement de tout logiciel ;
- de toute défaillance technique et matérielle ayant empêché ou limité la possibilité de participer au Jeu.

Plus généralement, la responsabilité de MERCEDES-BENZ FRANCE ne saurait être engagée en cas de force majeure ou de cas fortuit indépendant de sa volonté. Elle ne saurait non plus être tenue pour responsable et aucun recours ne pourra être engagé contre elle en cas de survenance d'événements

présentant les caractères de force majeure (grèves, intempéries...) privant partiellement ou totalement les participants de la possibilité de participer au Jeu et/ou le gagnant du bénéfice de son gain.

De même, tant MERCEDES-BENZ FRANCE que ses prestataires et partenaires ne sauraient être tenus pour responsables des éventuels incidents survenant à l'occasion de l'utilisation des lots, postérieurement à leur remise aux gagnants.

ARTICLE VI :

La participation au Jeu vaut de plein droit et automatiquement acceptation sans réserve dudit règlement par le participant.

MERCEDES-BENZ FRANCE pourra annuler tout ou partie du Jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique, dans le cadre de la participation au Jeu.

Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer la dotation aux fraudeurs, de récupérer la dotation en cas de découverte de la fraude postérieurement à leur attribution et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs et/ou complices de ces fraudes.

Toute difficulté d'interprétation ou d'application de ce règlement sera tranchée par MERCEDES-BENZ FRANCE.

Toute décision de MERCEDES-BENZ FRANCE ainsi que toute modification du présent règlement, feront l'objet d'un avenant.

ARTICLE VII :

Le présent règlement est disponible en cliquant sur le lien « Règlement du Jeu » présent sur le site www.smart-escapegame.fr ainsi que sur le lieu de déroulement du Jeu, et pourra être adressé gratuitement à toute personne qui en fait la demande par courrier simple à :

MERCEDES-BENZ France
Département Marketing smart
7, avenue Nicéphore Niepce
78 180 Montigny-le-Bretonneux

ARTICLE VIII :

Sauf mentions particulières, les données à caractère personnel collectées sur le présent formulaire sont obligatoires pour la prise en compte de votre demande et de son suivi. Elles font l'objet d'un traitement mis en œuvre par MERCEDES-BENZ FRANCE, déclaré auprès de la CNIL et ayant des finalités, notamment de gestion de client et de prospection commerciale, conformes à celles édictées par la CNIL (délibération n°2016-264 du 21/07/2016). Les destinataires des données peuvent être les sociétés du réseau de distribution MERCEDES-BENZ EN FRANCE, les sociétés du groupe Daimler ainsi que leurs prestataires agissant dans le cadre des finalités déclarées. Les

données sont conservées pendant une durée de 3 ans à compter de la fin de la relation commerciale ou de leur collecte pour les prospects non clients.

Les Participants sont informés que les noms et prénoms des Gagnants apparaîtront en ligne sur le site www.smart-escapegame.fr. La participation au Jeu emporte l'acceptation par les Gagnants de cette publication.

Les Participants sont informés que l'événement sera filmé et photographié et que leur image pourra donc être diffusée sur le site internet www.fr.smart.com et sur les réseaux sociaux, notamment afin de promouvoir l'événement et la page Facebook de smart France. Une autorisation de cession de droit à l'image sera préalablement signée par chaque Participant.

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant et du droit de vous opposer, pour motifs légitimes, au traitement de ces données ainsi que du droit de définir des directives sur le sort, post mortem, de ces données. Vous pouvez exercer ces droits en vous adressant à Mercedes-Benz France – Correspondant Informatique et Libertés – 7, avenue Niépce – 78180 Montigny-le-Bretonneux ou en transmettant votre demande à CIL_MBF@daimler.com, toute demande devra être accompagnée d'une copie, recto-verso, d'une pièce d'identité.

ARTICLE X :

Toute difficulté d'interprétation ou d'application de ce règlement sera tranchée par MERCEDES-BENZ FRANCE dans le respect de la législation française.

Tout comportement d'un Participant pouvant nuire à l'image de MERCEDES-BENZ FRANCE et/ou contraire à l'ordre public et/ou aux bonnes mœurs pourra entraîner l'invalidation de la participation au Jeu dudit participant. MERCEDES-BENZ FRANCE pourra, de plein droit et sans préavis, exclure tout Participant n'ayant pas respecté le présent règlement, procéder à l'annulation pure et simple de toutes dotations auxquelles ledit Participant pourrait prétendre.

Dans l'hypothèse où l'une des clauses du présent règlement serait devenue nulle et non avenue par un changement de législation, une déréglementation ou par une décision de justice, cela ne saurait en aucun cas affecter la validité et le respect des autres clauses du présent règlement.

ARTICLE XI :

Le Jeu et le présent règlement sont soumis exclusivement au droit français.

Dans l'hypothèse où le présent règlement de Jeu ferait l'objet de traductions et qu'apparaît des différences entre ces versions et la version française du présent règlement, seule la version française fera foi.

Les tribunaux compétents pourront être saisis pour traiter de la survenance d'un litige relatif à l'interprétation du présent règlement.

